

## Objectif de la formation :

Le SST sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application, ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise.

## Réglementation :

- Code du travail, Article R4224-15 : « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence [...] »
- Code du travail, Article R4224-16 : « En l'absence d'infirmiers [...] l'employeur prend, [...] les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail. »
- Code du travail, Article L4121-1 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

## Programme de compétences :



14h00



de 5 à 10 max.

### Intervenir face à une situation d'accident du travail :

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

### Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

### Epreuves certificatives

En vue de l'obtention du Certificat de SST, chaque stagiaire devra passer 2 épreuves certificatives :

- ✓ 1<sup>ère</sup> épreuve, évaluation des compétences 2, 3, 4, et 5

Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée

- ✓ 2<sup>ème</sup> épreuve, évaluation des compétences 1, 6, 7 et 8

Lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité de SST, et ses compétences en matière de prévention.

Public concerné : Salarié volontaire ou désigné pour devenir SST  
Prérequis : maîtrise orale et écrite de la langue française.  
Périodicité : 24 mois



### Formation en Intra :

Un entretien sera nécessaire afin d'adapter le contenu, les heures et l'intervention du formateur à l'établissement.

### Equipe pédagogique et approche :

Formateur titulaire du certificat de Formateur SST. Adaptation aux risques, Exposés et échanges interactifs, démonstrations, mises en situations

### Moyens pédagogiques :

Fournis : Vidéoprojecteur, Matériel de simulation et d'apprentissage, Mannequins, DAE, Consommables Aide-mémoire remis à chaque participant.

A prévoir : Salle de cours avec mur ou tableau blanc, Espace destiné à la réalisation de simulation d'accidents.

### Conditions d'évaluation :

La formation est sanctionnée par la remise d'un certificat valide 24 mois, une formation Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) devra être suivie avant le terme des 2 ans - Attestation de formation, remise en fin de formation à chaque participant.

### Organisme de Formation



Vistangwall

SARL au capital sociale de 5 000 €  
28 route de Ty Fléhan – 29510 EDERN  
SIRET n° 884 741 372 00012 – R.C.S. QUIMPER  
Code Ape : 8559A – Numéro de déclaration d'activité  
auprès de la Direccte Bretagne : ....  
Tél : 06 86 56 81 51 - contact@vistangwall.fr